

# Je suis candidat scolaire...

Je me rends sur le portail Incluscol : <https://extranet.ac-reims.fr/incluscol/> muni de mes identifiants EduConnect.  
Je (ou mon responsable légal) crée la demande en répondant aux questions.

Une fois ma demande enregistrée, elle est au statut : **Demande créée**  
Je peux suivre l'avancée de son traitement en cliquant sur «Historique».

Mes identifiants EduConnect m'ont été transmis par mon établissement scolaire

## ... comment et par qui va être traitée ma demande ?

J'ai déjà des adaptations pour ma scolarité (PAP, PAI, PPS...) ET les aménagements d'épreuves dont j'ai besoin leur correspondent. La procédure est dite «simplifiée» : je n'ai pas accès au catalogue des aménagements **c'est normal**. Les aménagements seront saisis en concertation avec l'équipe de direction de mon établissement.

Je n'ai pas d'adaptation pour ma scolarité OU les aménagements d'épreuves demandés ne correspondent pas/plus à mes adaptations de scolarité. La procédure est dite «complète»

L'équipe pédagogique de mon établissement donne un avis sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par l'équipe pédagogique, celle-ci exprime un motif de refus. Une fois cette phase terminée, ma demande passe au statut :

Traitée équipe pédagogique (simplifiée)

Traitée équipe pédagogique

Si j'ai besoin d'aide pendant ma démarche mon établissement scolaire m'accompagne.

Le médecin donne un **avis médical** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par le médecin, celui-ci exprime un motif de refus. Ma demande passe en statut :

Traitée médecin

La division des examens et concours (DEC) donne un avis **réglementaire** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par la DEC, celle-ci exprime un motif de refus. Une fois cette phase terminée, ma demande passe au statut :

Traitée autorité administrative

## ... et après ?

Une notification est déposée dans Incluscol puis dans mon espace Cyclades : ce document me communique les aménagements auxquels j'ai droit, et renseigne les éventuels motifs de refus des aménagements non validés.  
Les centres d'épreuves sont informés des mesures d'aménagement de tous les candidats.

Par mesure de précaution, j'imprime la notification d'aménagements d'épreuves depuis mon compte Cyclades et je l'apporte le jour des épreuves.